



L'Echo des Sarmates

Bulletin municipal de la commune de Salmaise
(Côte d'Or)



numéro 1 - été 2008

Edito du maire

Le 9 mars 2008, vous avez élu à une large majorité la liste « pour l'avenir de Salmaise » que je conduisais. Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée et je suis certain que les femmes et les hommes qui m'accompagnent pour ce deuxième mandat seront à la hauteur des attentes de tous les salmaisiens.

Vous allez découvrir, au fil de ce bulletin qui, je l'espère, sera un lien fort entre vous et la municipalité, une nouvelle équipe dynamique et solidaire qui s'investit non seulement au sein du conseil et de ses commissions, mais également dans de nombreux organismes extérieurs (communauté de communes, Pays, syndicats intercommunaux...) pour défendre les intérêts de notre territoire et de nos populations.

J'espère qu'au cours de cette nouvelle mandature, Salmaise sera plus que jamais un village où il fait bon vivre.

Didier Aubert

L'équipe municipale

11 conseillers à votre écoute et à votre service

Didier AUBERT, maire

Joël PECHINOT, 1^{er} adjoint

Claude THEVENOT, 2^{ème} adjoint

Christiane CARRION, 3^{ème} adjoint

Olivier AUBERT, conseiller municipal

Florence DELARUE, conseillère municipale

Damien DUPUIS, conseiller municipal

Yolande GROSEIL, conseillère municipale

Jean-Marc GUILLERME, conseiller municipal

Raphaël JACQUIN, conseiller municipal

Odile THIRION, conseillère municipale

Les organismes extérieurs

Au cours de sa séance du 14 avril 2008, le Conseil municipal a élu les membres qui représenteront Salmaise au sein de divers organismes extérieurs. Les résultats de ces votes ont été les suivants :

Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS) :

- délégués titulaires : Didier Aubert, Joël Péchinot,
- délégués suppléants : Florence Delarue, Claude Thévenot.

Sivos Oze et Seine (syndicat scolaire) :

- délégués titulaires : Raphaël Jacquin, Didier Aubert,
- déléguées suppléantes : Christiane Carrion, Yolande Groseil,

Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (SIRTAVA) :

- délégué titulaire : Claude Thévenot
- délégué suppléant : Jean-Marc Guillerme

Les commissions communales

Il est rappelé ici que certaines commissions communales comme le CCAS sont ouvertes à tous, le maire est membre de droit de toutes les commissions.

Lors de sa séance du 16 mai, préalablement à laquelle le Conseil municipal avait fait un appel candidature auprès de la population, les membres des commissions ont été désignés.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- membres extérieurs au conseil : Gabrielle Boudier (UDAF), Christian Carrion, Mariette Aubert, Monique Thévenot, et Marie-Claude Péchinot
- membres du conseil : Christiane Carrion, Yolande Groseil, Odile Thirion, Florence Delarue, Raphaël Jacquin.

Commission d'appel d'offres. Cette commission est chargée d'examiner les offres relatives aux marchés publics et de les analyser en vue de leur attribution.

- membres titulaires : Joël Péchinot, Olivier Aubert, Damien Dupuis, Claude Thevenot,
- membres suppléants : Florence Delarue, Yolande Groseil, Jean-Marc Guillerme,

Commission finances

Claude Thevenot, Christiane Carrion, Odile Thirion, Raphaël Jacquin,

Commission voirie, cimetière, bois, consultative sur les chemins

Joël Péchinot, Jean-Marc Guillerme, Damien Dupuis

Commission eau et assainissement

Claude Thevenot, Joël Péchinot, Christiane Carrion

Commission petit patrimoine, bâtiments

Damien Dupuis, Florence Delarue, Claude Thévenot, Yolande Groseil

Commission fleurissement et embellissement

Christiane Carrion, Janine Charenat,

Commission fêtes et cérémonies

Raphaël Jacquin, Damien Dupuis, Jean-Marc Guillaume.

Commission culture

Odile Thirion, Florence Delarue, Damien Dupuis

Communication information et communication

Florence Delarue

Les délégations des adjoints

Le Conseil municipal a décidé d'élire en son sein trois adjoints et ce, en veillant à ne pas alourdir le budget de la commune puisque le deuxième et le troisième se partagent une seule indemnité.

Ces adjoints, disponibles, dynamiques et à l'écoute seront vos interlocuteurs privilégiés durant tout le mandat. Vous pourrez aisément faire appel à eux plutôt qu'au maire pour tous les problèmes liés à leurs compétences.

Joël Péchinot

1^{er} adjoint délégué à la forêt et à la voirie.

Rue de la Grange des Biches - Tél : 03 80 35 82 22 - Port : 06 80 51 19 74

Claude Thevenot

2^{ème} adjoint délégué à l'eau.

11 rue Haute - Tél : 03 80 35 89 85 - Port : 06 29 45 96 39

Christiane Carrion

3^{ème} adjointe déléguée à l'embellissement du village et responsable du planning de Gaëtan Péchinot - CCAS

15 rue Haute - Tél : 03 80 33 24 01 - Port : 06 09 55 95 69

Coordonnées de la mairie

Rue des Ouches - 21690 Salmaise - Tél/Fax : 03 80 35 84 99

Courriel : mairie-salmaise@wanadoo.fr

Permanences mercredi de 16h à 18h et vendredi de 15h à 17h.

Portable maire : 06 10 66 24 21

Compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2008

Présents : Didier Aubert - Joël Péchinot, Olivier Aubert, Raphaël Jacquin, Christiane Carrion, Florence Delarue, Yolande Groseil, Odile Thirion, Damien Dupuis, Jean-Marc Guillerme, Claude Thevenot.

Secrétaire de séance : Florence Delarue

► Budget commune, affectation de résultat 2007

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat
Investissement	- 24 058,46
Fonctionnement	38 654,48
Total des sections	14 596,02

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter au compte 1068 un montant de
24 058,46 €

► Budget eau, affectation de résultat 2007

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat
Investissement	- 11 640,77
Fonctionnement	8 199,40
Total des sections	-3 441,37
Reste à réaliser dépenses	1 411,37
Reste à réaliser recettes	5 931,00
Total reste à réaliser	4 520,00
Investissement après RAR	-7 120,77
Fonctionnement après RAR	8199,40

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter au compte 1068 un montant de
7 120,77 €

► Budget forêt, affectation de résultat 2007

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat
Investissement	2 620,30
Fonctionnement	3 627,20
Total des sections	6 247,50

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 002 un montant de
3 627,20 €

► Budgets primitifs 2008

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Les budgets primitifs 2008 ont été votés en équilibre comme suit :

Commune	Fonctionnement	145 844 €	Investissement	558 946 €
Eau	Fonctionnement	21 720 €	Investissement	49 164 €
Forêt	Fonctionnement	34 627 €	Investissement	44 389 €

► Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le CAUE est une association ayant pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, assurant gratuitement des missions auprès des élus et des particuliers.

Vu les projets de la commune de Salmaise et les besoins des particuliers dans ce village classé « Haut lieu de Bourgogne », le Conseil municipal décide d'adhérer au CAUE à compter de 2008.

► Illuminations des halles

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après lecture et examen, le Conseil municipal accepte le devis n° 2 tel que proposé laissant à la charge de la commune, après subvention du SICECO, la somme de **7 082,30 €**. Les Amis de Salmaise devraient, par ailleurs, apporter une aide financière à ce projet.

► SIRTAVA, modification de statuts, prestations de service

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil municipal, après explications de M. le Maire, accepte la modification des statuts du SIRTAVA, permettant la possibilité de réaliser des prestations de service pour les communes ou groupements de communes.

► Service de l'eau - tarifs 2008

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 1

Chaque année, les travaux entrepris par la commune pour protéger la qualité de l'eau potable, ainsi que les améliorations apportées au réseau afin de limiter les fuites, grèvent le budget.

Le tarif de facturation du service eau est de 0,93 € par m³ et n'a pas subi d'augmentation depuis 2005. Il représente seulement 54,71% du prix actuel du mètre cube pour les communes de mêmes strates démographiques et pour les mêmes services (1,70 € par m³ selon l'Insee et Aterre Bourgogne).

Le Conseil municipal fixe donc le prix de l'eau à compte de 2008 comme suit :

Part fixe	45 €
Prix de 1 à 100 m ³	0,65 €
Prix au-delà de 100 m ³	0,57 €
Fonds spécifique de renouvellement de réseau	0,03 €/m³

Quatre taxes directes locales - fixation du taux 2008

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition de la commune comme suit :

Taxe	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	5,07 %	9 896 €
Taxe foncier bâti	11,44 %	12 252 €
Taxe foncier non bâti	28,58 %	6 430 €
Taxe professionnelle	5,44 %	473 €
Produit global attendu		29 051 €

► Maire, délégation de pouvoir du Conseil municipal

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations de compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

► Syndicat d'Electrification de Darcey - délégués

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ont été élus :

- titulaires : Didier Aubert (11 voix) et Olivier Aubert (11 voix)

- suppléant : Raphaël Jacquin (11 voix).

► Questions diverses

- **travaux de voirie** : lecture et approbation des devis concernant le chemin de Rimbert et de Come pour un montant de 3 498,30 € TTC.

Informations diverses

► **Divagations des chiens** : suite à la divagation chronique de chiens dans le village et aux plaintes de certains habitants, il expressément demandé aux propriétaires de veiller à ce que leur animal ne se promène pas sans surveillance dans les rues de Salmaise, ceci pouvant présenter un danger pour les personnes. Faute de quoi il sera envisagé d'avoir recours à la Gendarmerie.

► **Taille des haies**: il est rappelé que les haies limitrophes à la voie publique doivent être régulièrement taillées afin de ne pas gêner les usagers du domaine public

► **Dépôts sauvages de déchets ménagers** : les bacs marrons situés à l'entrée des Ruelles à côté du « point verre » sont réservés aux habitants de Salmaise qui ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte et qui, à ce titre, en possèdent la clé. Tout dépôt de sacs poubelles y est donc strictement interdit, voire inutile, puisque chaque foyer a été doté d'un bac jaune pour les déchets recyclables et d'un bac marron pour les déchets ménagers.

► **Concours de fleurissement** : dans le cadre du concours départemental des Villes et Villages Fleuris la délégation de Côte d'Or Tourisme passera à Salmaise le 21 juillet prochain.

► **Groupement d'achat fuel** : si vous souhaitez mutualiser vos commandes de fuel, merci de faire part de vos besoins directement auprès de Didier Aubert **avant le 14 juillet**.

14 juillet de l'an 2008

la fête de tous les salmaisiens



Un peu d'histoire

C'est seulement le 6 juillet 1880 que fut promulguée la loi comportant un article unique : « La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle »
Le rapporteur de cette loi, le Sénateur Henri Martin a souligné dans son rapport : « Le 14 juillet, c'est la Révolution tout entière. C'est bien plus que le 4 août, qui est l'abolition des privilèges féodaux ; c'est bien plus que le 21 septembre, qui est l'abolition du privilège royal, de la monarchie héréditaire. C'est la victoire décisive de l'ère nouvelle sur l'ancien régime ». Le ministre de l'intérieur prescrira dès lors aux préfets de veiller à ce que cette journée « soit célébrée avec autant d'éclat que le comportent les ressources locales ».

Programme des festivités - place du Champ de Foire



à partir de 16 heures

- ☺ animations diverses pour petits et grands
- ☺ tombola
- ☺ jeu de quilles
- ☺ course en sac, lancer d'œufs...



19 heures

- ☺ apéritif offert par la Commune



20 heures

- ☺ repas républicain sous les halles (menu surprise)

merci de confirmer votre participation au repas avant le 10 juillet à l'aide du bulletin ci-joint.



22 heures 30

- ☺ feu d'artifice tiré depuis le château



Animation musicale toute la soirée